

PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE D'UNE ÉVALUATION/ACCRÉDITATION MENÉE PAR UN ORGANISME EXTERNE AUTRE QUE L'AEQES

LIGNE DU TEMPS

février	envoi du courrier de lancement par l'AEQES
mars (date courrier de lancement + 1 mois)	dépôt par l'établissement du dossier de demande (complété selon le canevas) accusé de réception et envoi par la Cellule exécutive de la demande à la Commission de reconnaissance
mai	dépôt du rapport d'analyse établi par la Commission de reconnaissance
mai/juin	séance plénière du Comité de gestion avec examen des rapports de la Commission de reconnaissance et prise de décision
mai/juin	envoi du courrier de l'Agence vers les établissements demandeurs : en cas de non-reconnaissance, l'établissement rejoint le calendrier prévu (réunion d'information en novembre, dépôt du dossier d'avancement en juin de l'année suivante)